



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

taxe sur les tabacs

Question écrite n° 22534

Texte de la question

M. Roland Blum attire l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire sur les conséquences des différences du prix du tabac entre les différents pays de l'Union européenne. Face aux augmentations successives du prix du tabac en France prises dans un objectif louable de santé publique, il apparaît qu'un effet inverse à celui désiré, à savoir la baisse de la consommation de tabac, se soit produit. En effet, les buralistes ont observé une baisse considérable de leurs ventes, mais ce au profit d'achats à l'étranger ou dans des zones transfrontalières où les prix sont nettement inférieurs, ou pis encore, pour des cigarettes de contrebande. Cela constitue par conséquent une diminution non négligeable du chiffre d'affaires des commerçants buralistes non seulement pour le tabac, mais aussi pour la presse et les jeux. Il lui demande son sentiment sur l'opportunité de plaider pour une éventuelle harmonisation du prix du tabac dans l'Union européenne afin que cette situation injuste pour les buralistes français cesse.

Texte de la réponse

Les augmentations de prix se justifient pleinement dans le cadre de l'action que le Gouvernement entend mener pour lutter contre le tabagisme, notamment des jeunes. Elles s'intègrent au plan de lutte contre le cancer, dont le Président de la République a d'ailleurs fait l'un des grands chantiers de son mandat. Cette politique a cependant comme conséquence d'accroître le différentiel de taxation sur les cigarettes avec les États limitrophes. Un effort doit donc être fait au niveau communautaire pour parvenir à une plus grande harmonisation de la fiscalité sur les tabacs. Le 21 mai dernier, les États membres de l'Organisation mondiale de la santé ont adopté à l'unanimité une convention-cadre pour la lutte contre le tabagisme qui prévoit d'atteindre cet objectif au moyen, notamment, d'une augmentation des prix du tabac. Sa ratification par les États membres de la Communauté européenne devrait donc faciliter les travaux de rapprochement des prix au niveau communautaire.

Données clés

Auteur : [M. Roland Blum](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22534

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juillet 2003, page 5748

Réponse publiée le : 22 septembre 2003, page 7267